



**MAIRIE DE SAINT-JEAN-SUR-VILAINE**

**35220**

République Française  
Département Ille et Vilaine  
**Commune de Saint Jean Sur Vilaine**

## Compte rendu de séance

### Séance du 09 Juillet 2018 à 20h30

L'an 2018 et le 09 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAUVEL Marc Maire

**Présents** : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, Mme MARTIN Bernadette, Mme CHESNAIS Laëtitia, Mme LERAY Stéphanie, M. MARION Bertrand, M. LEBRETON David.

**Excusés** :

Mme BASLÉ Marie-Pierre (procuration à Mme GUILLEUX Monique).  
Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline (procuration à M. David LEBRETON)  
Mr LETORT Anthony.

**Absente** :

Mme GATEL Carole.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 03/07/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEUX Monique.

**Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

- **Délibération** : Titularisation d'un adjoint technique (agent d'entretien).
- **Délibération** : Convention pour mise à disposition de locaux communaux aux associations.

### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ **2018-07-39 – Titularisation d'un adjoint technique (agent d'entretien)**

Mr Le Maire rappelle que le poste "Adjoint technique" exerçant le ménage à temps non complet 60h/mois, soit 15h/sem restait vacant sur le tableau des effectifs de la collectivité, suite au départ en retraite de l'agent.

Le 01/09/2017, un adjoint technique avait été recruté en CDD pour 1 an à raison de 12h/sem.

Considérant que les fonctions sont nécessaires dans la collectivité et que le travail de l'agent a été concluant, Mr le Maire propose de titulariser cet agent à compter du 1er Septembre 2018. (celle-ci deviendra un agent intercommunal puisqu'elle travaille déjà dans une autre collectivité)

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer et mettre à jour les documents nécessaires à ce recrutement. (Arrêté de nomination, mise à jour du tableau des effectifs ...)**

**Tableau des effectifs suite à la titularisation**

| Cadres d'emplois       | Grades   | Nombre d'emplois ouverts | Cadres d'emplois       | Grades  | Nombre d'emplois ouverts |
|------------------------|--|--------------------------|------------------------|---|--------------------------|
| Filière Administrative | 1 Rédacteur  | 1 à temps partiel        | Filière Administrative | 1 Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe                      | 1 à temps partiel        |
|                        | 1 Adjoint administratif principal de 1ère CLASSE accueil - état civil      | 1 à 17,50/35ème          |                        | 1 Adjoint administratif principal de 1ère CLASSE accueil - état civil | 1 à 17,50/35ème          |
|                        | 1 Adjoint administratif principal de 2ème CLASSE urbanisme - communication | 1 à tps complet          |                        | 1 Adjoint administratif principal urbanisme - communication           | 1 à tps complet          |
| Filière Technique      | 3 adjoints technique   | 2 à tps complet          | Filière Technique      | 3 adjoints technique  | 2 à tps complet          |
|                        |  |                          |                        |   | l'autre vacant           |
|                        | * Voirie - espace vert   |                          |                        | * Voirie - espace vert  |                          |
|                        | * Ménage   | 1 tps non complet 60/157 |                        | * Ménage  | 1 tps non complet 60/157 |

⇒ **2018-07-40 – Convention pour mise à disposition de locaux communaux aux associations**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle polyvalente va être indisponible du fait de son utilisation par le CLSH et l'espace jeux.

Lors de sa séance en du 25/06/2018, le Conseil Municipal avait décidé de proposer la salle annexe de la salle des sports située rue de la Porterie durant l'indisponibilité. A cet effet, une convention prévoyant le règlement de la mise à disposition de cette salle devait être rédigée et présentée ce jour.

**Après avoir pris connaissance de la convention présentée par Mme MARTIN Bernadette, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer une convention pour chaque association.**

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner suivante :

Le bien est situé 8, rue des Pruniers cadastré Section A N° 1166, 1167, 1169 et 1575 pour une superficie totale de 1426 m<sup>2</sup>.

***Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.***

### QUESTIONS DIVERSES

- Association chrétienne de Saint-Jean-Sur-Vilaine :  
Par courrier en date du 23/06/2018 l'Association chrétienne sollicite la Commune pour leur mettre à disposition une salle pour leurs rencontres.  
N'ayant pas de salle disponible, le Conseil Municipal émet un refus et propose que l'Association se dirige vers l'école privée.
- Entretien bâtiments communaux : l'entreprise PH+ doit intervenir courant juillet pour l'entretien annuel des vitres.
- Remise en état d'un poteau incendie aux lieux dits « Les Petites Sablonnières » et La Miotterie ». Le devis s'élève à 739.34 € H.T.
- Devis pour travaux de plomberie au centre de loisirs : 1 devis a été présenté. Le Conseil Municipal reporte la décision en attendant un autre devis.
- Un courrier a été adressé à la Mairie par l'école. Ce courrier a été lu au Conseil Municipal et va être adressé à chaque Conseiller.
- Rétrocession « Les Jardins du Tertre » : Au vu des éléments présentés par les riverains, le Conseil Municipal donnera sa décision ultérieurement. Si la Commune valide la rétrocession, les riverains devront s'engager à effectuer toutes les mises en conformité nécessaire avant la rétrocession.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal**  
**le 17 septembre 2018 à 20h30**